

Lexicographies francophones du Nord: étude comparée Canada/Suisse

Cristina Brancaglion



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO

Les premiers recueils

Suisse

1691 - F. POULAIN DE LA BARRE, *Essai des remarques particulières sur la langue françoise, pour la ville de Geneve*

1759-1764 - A. Pierre LE GUAY DE PRÉMONTVAL, *Préservatif contre la corruption de la langue françoise en France et dans les pays où elle est le plus en usage, tels que l'Allemagne, la Suisse et la Hollande*

Québec

1743-1758 - P.-Ph. POTIER, *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIII^e siècle*



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO

Recueils correctifs du XIXe s.

Suisse - courant correctif

- 1841 - A. PÉTER, *Nouvelle cacologie ou Dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française*
 1842 - A. PÉTER, *Corrigé de la nouvelle cacologie*
 1864 - L. GRANGIER, *Glossaire fribourgeois*
 1868 - L. GRANGIER, *Supplément au Glossaire fribourgeois*
 1892 - F. DUPERTUIS, *Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud*

Québec - courant correctif

- 1841 - T. MAGUIRE, *Manuel des difficultés*
 1855 - [J.-Ph. BOUCHER-BELLEVILLE] *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes*
 1867 - J.-F. GINGRAS, *Manuel des expressions vicieuses*
 1880 - N. CARON, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*
 1881 - J.-A. MANSEAU, *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada*
 1896 - R. R[INFRET], *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*

Recueils descriptifs du XIXe s.

Suisse - courant descriptif

- 1808, 1824 - E. DEVELEY, *Observations sur le langage du Pays de Vaud*
 1820, 1827 - [A.-J. GAUDY-LE FORT], *Glossaire genevois [sic]*
 1852 - J. HUMBERT, *Nouveau glossaire genevois*
 1861 - P. M. CALLET, *Glossaire vaudois*
 1867 - J.-H. BONHÔTE, *Glossaire neuchâtelois*

Québec - courant descriptif

- [1810 - J. VIGER, *Néologie canadienne*]
 1880 - O. DUNN, *Glossaire franco-canadien*
 1894 - S. CLAPIN, *Dictionnaire canadien-français*

Début XXe s.

Suisse

courant descriptif

1921 - W. PIERREHUMBERT,
Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand

Québec

courant correctif

1913 - S. CLAPIN, *Ne pas dire mais dire*

1914 - E. BLANCHARD,
Dictionnaire de bon langage

courant descriptif

1909 - N.-E. DIONNE, *Le parler populaire des Canadiens français*

1930 - SPFC, *Glossaire du parler français au Canada*



Le discours préfaciel

d'après A. Francoeur (2005)

Formes variées :

- le nombre des pages varie grandement
- peut être divisé en sections
- peut se composer de plus d'un texte
- peut être signé ou anonyme

THÈMES

1. Le contenu du dictionnaire

1. *Macrostructure*: a) sélection des entrées, b) nombre d'entrées, c) classement des entrées

2. *Microstructure*: a) prononciation, b) données historiques, c) définition, d) exemple, e) information grammaticale

3. *Annexes*

4. *Orthographe*

5. *Innovations proposées*

2. Public visé

3. *Réalisation du dictionnaire* (1. Difficultés, 2. Sources, 3. Collaborateurs)

4. Réception du dictionnaire



Le discours sur la variété endogène

- La valorisation de l'usage local
- L'état du français
- L'évaluation des diatopismes

La valorisation de l'usage local

« une langue nouvelle, fidèle reflet de la nature ambiante, est maintenant formée, qui roulera désormais son cours ininterrompu » (S. CLAPIN 1894 : XI)

suite

« si nos écrits ainsi que nos discours soutenus, doivent être éminemment français, nous ne prétendons point engager nos compatriotes à bannir entièrement de la conversation familière nos expressions locales [...] Notre idiome n'est pas dépourvu d'énergie ; il renferme des expressions pleines d'harmonie imitative, des termes sans équivalens (sic) dans la langue française, et nombre de verbes qu'il faudrait remplacer par des périphrases. Cette langue usuelle, enfin, nous la tenons de nos pères ; durant vingt années elle a contribué à rappeler à notre souvenir que nous avons été un peuple indépendant, et que nous pouvions le redevenir un jour ; de tels titres doivent suffire pour nous la rendre précieuse. » (GAUDY Genève [1820] 1827 : VIII-IX)

L'état du français

« je dois convenir que chaque province de France, en y comprenant le Pays de Vaud et les contrées qui nous avoisinent, a son langage particulier, et que le nôtre n'est point, à beaucoup près, le plus défectueux de tous. Je sais aussi que les habitants du Canton de Genève et de notre pays, comparés, classes par classes, avec ceux des provinces de la France, sont en général plus instruits, et connaissent mieux même la grammaire française. » (E. DEVELEY Vaud [1808] 1824 : III-IV)

suite

au Canada le langage du peuple est « de beaucoup supérieur à celui de la classe sociale correspondante en France »

les classes instruites parlent plus ou moins ce même langage, « ce qui frappe et ce qui nous vaut des critiques dont nous nous offensons » (O. DUNN 1880 : XVI)

L'évaluation des diatopismes

Traits non lexicaux

« il [Humbert] aurait [...] signalé les barbarismes grossiers, les erreurs de syntaxe et les fautes de prononciation, comme les défauts véritablement choquants, dont nous devons chercher à purger notre langage. » (HUMBERT Genève 1852 : XXVIII-XXIX)

« en matière de prononciation, accent et défaut sont synonymes » (DUNN 1880 : XXII)

suite

Archaïsmes

« on verrait, par exemple, qu'un grand nombre de mots romans se sont conservés dans presque tous les dialectes français et que la plupart de ces mots, par leur caractère expressif, aussi bien que par leur droit d'ancienneté, ne seraient pas indignes d'être indiqués à l'Académie » (GAUDY Genève [1820] 1827 : XI).

« Il [Humbert] aurait montré que plusieurs des mots que nous employons, et qui sont tenus pour barbares, sont autant de débris de l'ancien français, restés parmi nous comme les trainards d'une armée en marche. » (HUMBERT Genève 1852 : XXVIII-XXIX)

« un mot qui, parce qu'il a vieilli, n'est plus dans le dictionnaire ; un mot qu'on trouve dans les meilleurs auteurs des siècles précédents ; ce mot n'est pas rigoureusement une locution vicieuse. » (CALLET Vaud 1861 : 6)

suite

« Je suis forcé de condamner, bien à regret, une foule d'expressions employées ici tous les jours, mais qui ne sont plus correctes parce qu'elles ont vieilli ou changé de signification. Si nous commençons à nous écarter, de propos délibéré, du véritable français, tel qu'il est parlé et compris de nos jours, en conservant nos archaïsmes, où nous arrêterons-nous? » (RINFRET 1896 : III)

« De tout cela [la formation d'une langue nouvelle issue du français de France] découle le droit strict que nous avons, nous aussi Canadiens, habitant un pays bien différent de la France, [...] de conserver précieusement les vieux mots qui s'adaptent à notre tempérament » (CLAPIN 1894 : XI)

suite

Néologismes

« si l'on prend à part les mots du pays qui, d'après les dictionnaires, n'ont décidément point de synonymes proprement dits, parce que les objets qu'ils désignent ne sont pas du tout connus à Paris, ou du moins pas avec les nuances que nous y avons introduites, je ne vois assurément aucun inconvénient à les conserver. » (DEVELEY Vaud [1808] 1824 : p. IV)

« Il [Humbert] aurait indiqué comment l'emploi de plusieurs des termes genevois est, en quelque sorte, justifié par la nécessité où nous sommes de désigner ainsi des objets qui n'existent pas hors de notre pays. Il aurait fait ressortir le caractère expressif, énergique, ou gracieux, de quelques-uns de nos mots, qui n'ont pas, dans le français classique, de véritable équivalent. » (HUMBERT Genève 1852 : XXIX)

Colloque *Le français d'ici* - Université de Sherbrooke, 14 juin 2012



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO

suite

« Supposons que j'amène un des quarante immortels dans la cabane d'une *sucrierie*, que je fasse de la *tire* en son honneur, et que je lui demande comment il appelle cette opération. Le dictionnaire auquel il a collaboré ne lui donnera pas la réponse. Et cependant, il faut un mot pour dire la chose; mais la France, ignorant la chose, n'a pu nous fournir le mot: nous l'avons donc créé, c'était notre droit. » (DUNN 1880 : XVIII)

la création de mots nouveaux revient à « greffer sur le vieux tronc de la langue française les jeunes pousses que nous avons en quelque sorte fait surgir de notre sol » (CLAPIN 1894 : XI)

Colloque *Le français d'ici* - Université de Sherbrooke, 14 juin 2012



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO

suite

Emprunts

« il en est des anglicismes comme de tous les néologismes ; ils peuvent enrichir la langue ou l'appauvrir, selon qu'ils sont faits à propos ou sans nécessité. » (DUNN 1880 : XX)



Conclusions

